

Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 20 octobre 2023
N° CP-2023-8-10-7
N° applicatif 7222

10^{ème} Commission

Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

Direction

Direction tourisme et attractivité

Service consulté

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA MODERNISATION-RECONVERSION A L'ANNÉE DU DOMAINE NORDIQUE ET PEDESTRE DU CHAMP DU FEU - PROJET ENVIRONNEMENTAL ET SPORTIF

Résumé : Le projet de modernisation-reconversion à l'année du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu, porté par la Collectivité Européenne d'Alsace est un projet au service des sports de nature, de la santé pour tous et de l'environnement. Il a pour ambition de prendre en compte les évolutions sociétales et climatiques en cours et de faire évoluer la station du Champ du Feu vers un modèle plus vertueux, pour tous et à l'année. Cela consiste à restructurer les activités existantes en hiver pour mieux gérer les flux de visiteurs, et plus globalement, à l'année, à mieux répondre aux attentes des alsaciens à la recherche de nature, de bien-être et d'activités respectueuses de l'environnement, à l'échelle du massif du Champ du Feu dans son ensemble.

Ce projet est le fruit de plusieurs années d'études et de réflexions menées sur le terrain avec les élus et acteurs du Champ du Feu, qui ont activement participé à sa co-construction. La démarche engagée a également consisté à donner la parole aux alsaciens au cours d'une concertation d'une durée de six semaines, du 8 juin au 23 juillet 2023, via un dispositif spécialement mis en œuvre : réunions publiques, visites de sites, permanences d'élus, documents et vidéos accessibles en ligne, registres de concertation à Strasbourg et au Champ du Feu. Le bilan de cette concertation est très positif. Quantitativement, celle-ci a permis de recueillir 271 contributions au total, et qualitativement, les échanges ont souvent été riches, nourris, et ont surtout permis à l'ensemble des points de vue de s'exprimer. Le projet, dans sa globalité, a recueilli 42% d'avis positifs contre 22% d'avis négatifs, sachant que le reste des contributions (36%) visaient plus spécifiquement à l'enrichir utilement.

Le projet porté par la Collectivité Européenne d'Alsace au Champ du Feu a globalement été bien compris et très bien accueilli par les alsaciens. Des besoins en expertises complémentaires, à venir, ont néanmoins été pointés du doigt, concernant la ressource en eau au Champ du Feu, ou le futur modèle économique et de gestion des équipements de la Collectivité Européenne d'Alsace sur site. Au final, le projet a globalement obtenu le « satisfecit » des alsaciens concernant la restructuration des activités existantes, de pleine nature et pour tous, l'amélioration de la gestion des flux de visiteurs à l'année, la transition énergétique des bâtiments actuels et à venir, la désimperméabilisation des sols et la protection de l'environnement. La restructuration du pôle nordique, du site des Bottelets au site des Myrtilles, a été au cœur de nombreuses contributions, positives pour bon nombre d'entre-elles, sachant que beaucoup de contributions ont aussi permis d'exprimer des propositions d'amélioration, des questions complémentaires, des doutes, voire dans certains cas des oppositions franches à la restructuration de cet équipement. Au final toutes ces contributions doivent être prise en compte au projet global avant de poursuivre les procédures engagées.

Le présent rapport vise à porter à connaissance de l'assemblée les enseignements de cette concertation, en vue de consolider le projet porté par la Collectivité Européenne d'Alsace au Champ du Feu, après l'avoir requestionné sur certains de ses aspects et après avoir produit les expertises complémentaires jugées nécessaires. Une enquête publique, à venir courant 2024, permettra de saisir à nouveau l'avis des alsaciens, sur la base d'un projet qui a aura pu évoluer au cours des prochaines semaines.

La concertation préalable à la modernisation-reconversion du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu, portée par la Collectivité Européenne d'Alsace, conformément aux dispositions du code de l'environnement, s'est tenue du 08 juin au 23 juillet 2023. Cette concertation a connu un franc succès auprès du public qui y a fortement contribué par courriels, courriers ou via des registres de concertation mis à sa disposition à l'Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace à Strasbourg et au Chalet du Champ du Feu à Belmont.

Au final, la Collectivité européenne d'Alsace a reçu 271 contributions qui ont été lues, analysées et synthétisées les semaines suivant la fin de la concertation. Les dispositions du code de l'environnement prévoient qu'un bilan de la concertation soit rendu public trois mois après l'issue de la concertation.

Par délibération n°CP-2022-11-10-2 du 8 décembre 2022, la Commission permanente a notamment décidé « qu'à l'issue de la concertation, le Président de la Collectivité européenne d'Alsace en présentera le bilan devant la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace en indiquant notamment les mesures nécessaires à mettre en place pour répondre aux enseignements issus de la concertation, conformément à l'article L.121-16 du Code de l'environnement. [...] »

Par arrêté n°MC-2023-0011-DTA du 15 mai 2023, le Président de la Collectivité européenne d'Alsace a notamment précisé les dates de la concertation préalable, du 8 juin au 23 juillet 2023, ainsi que les dates précises des réunions publiques à Strasbourg et au Champ du Feu et des visites de sites prévues sur place.

Ainsi, le bilan de la concertation joint en annexe au présent rapport relatif au projet de modernisation-reconversion du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu regroupe par thématiques les contributions du public auxquelles il est proposé à l'assemblée d'apporter des éléments de réponses.

Les principales thématiques abordées concernent l'accessibilité au Champ du Feu et l'amélioration des flux à l'échelle du massif, la circulation routière en montagne et la réduction des nuisances, la préservation de l'environnement et des milieux naturels, la ressource en eau et les consommations existantes et à venir au Champ du Feu, la préservation et la valorisation du ciel étoilé et enfin l'opportunité de mettre aux normes les équipements nécessaires aux activités nordiques et notamment au biathlon au Champ du Feu.

Si le projet a globalement reçu un accueil positif de la part des alsaciens, ce dernier point est celui qui a obtenu le plus de contributions, favorables et défavorables. Les autres éléments du projet bénéficient d'un large consensus, malgré certaines interrogations et inquiétudes parfois exprimées. Ainsi, les éléments du projet propres aux activités de randonnée et d'itinérance, et à la pratique de la luge, ont été peu commentées par les différents contributeurs.

Au final, la concertation a permis de démontrer que ce projet global au Champ du Feu n'est pas un projet de développement touristique, le site étant prioritairement un site de loisirs fréquenté en priorité par les alsaciens. Surtout, il vise à mieux accueillir les pratiquants, quels qu'ils soient, tout en organisant mieux la gestion des flux afin de mieux préserver la faune et la flore du Champ du Feu, en y évitant les secteurs les plus sensibles. L'empreinte écologique de ce projet se veut positive, via la mise en œuvre d'un ensemble d'actions concrètes et cohérentes à l'échelle de la station dans son ensemble. Il s'agit désormais de poursuivre le travail engagé, de l'enrichir et de l'améliorer, tout en poursuivant les études engagées et d'autres à venir, afin de mieux répondre à certaines questions qui ont été posées en toute légitimité durant cette concertation.

➤ **Accessibilité du public au Champ du Feu et amélioration de la répartition des flux à l'échelle du massif :**

Synthèse des contributions :

Durant la concertation, de nombreuses voix ont salué l'utilité du projet porté par la Collectivité européenne d'Alsace, comme un projet attendu et utile à une meilleure répartition des flux à l'échelle du plateau du Champ du Feu en hiver notamment, voire à l'année à l'échelle de son massif, entre les vallées de la Bruche et de Villé et le Piémont des Vosges. Inversement, certains contributeurs ont exprimé leurs inquiétudes à voir la fréquentation du public augmenter au Champ du Feu, site de loisirs, mais aussi site naturel aux milieux fragiles. Certains contributeurs sont allés jusqu'à souhaiter une réduction drastique des flux de visiteurs, et/ou la mise en œuvre de réglementations accrues afin d'en limiter les effets sur les sites de montagne.

Proposition d'éléments de réponse par la Collectivité européenne d'Alsace :

Ce débat n'est pas propre au seul site du Champ du Feu, mais à l'ensemble du massif vosgien, et même plus globalement à l'ensemble des sites touristiques et de loisirs de montagne. Il faut rappeler ici les efforts déjà consentis par la Collectivité européenne d'Alsace, qui a largement œuvré afin de fluidifier les flux de visiteurs, d'optimiser les parkings existants, d'améliorer l'accessibilité au Champ du Feu, y compris en transports en commun (Navettes des Neiges), et de promouvoir les circulations douces sur site.

Néanmoins, on ne peut ignorer les effets qu'aurait une fréquentation excessive du Champ du Feu, tout en remarquant que la fréquentation actuelle au Champ du Feu ne peut être qualifiée de surfréquentation. En effet, la station et l'ensemble de son plateau restent finalement peu fréquentés la majeure partie de l'année. Il est en outre à noter qu'en hiver la fréquentation de la station était bien plus élevée par le

passé, les jours de semaine notamment. Aujourd'hui, des pics de fréquentation sont encore recensés certains dimanches au cours de la saison hivernale, lorsque les conditions favorables aux activités de neige sont réunies. Les indicateurs mis en place (occupation des parkings, des équipements d'accueil du public et des sites de pratiques sportives et de loisirs) ne permettent pas de conclure que le Champ du Feu a atteint sa capacité de charge et qu'il est aujourd'hui surfréquenté. Les enquêtes menées sur le terrain font apparaître que les 2 000 places de stationnement accessibles à l'échelle du plateau du Champ du Feu (3 accès routiers sur une crête longue de presque 10 kilomètres, de la Rothlach au Nord à la Charbonnière au Sud) ne sont que très rarement occupées dans leur ensemble : ce phénomène ne se produit que deux à trois fois en cours de saison hivernale et de façon très temporaire. Il apparaît en revanche des phénomènes de saturation sur certains sites, quand d'autres parkings plus périphériques, restent quasi-inoccupés. Ce constat justifie d'autant mieux le projet de la Collectivité Européenne d'Alsace, qui cherche à mieux répartir les activités dans l'espace, afin d'homogénéiser les taux d'occupation de l'ensemble des parkings.

Il y a également lieu de prendre en compte que les évolutions climatiques en cours vont modifier en profondeur la fréquentation actuelle du site. A l'avenir, la réduction du nombre de jours d'enneigement devrait amener à concentrer la fréquentation des visiteurs sur un nombre de jours réduits, potentiels pics de fréquentation supplémentaires.

En dehors de l'hiver, la fréquentation du site n'atteint pas non plus la capacité de charge du site : on recense quelques rares pointes de fréquentation lors des épisodes caniculaires, ou lors de certaines inversions thermiques à l'automne, plutôt réparties à l'échelle du massif, le tout sous le contrôle des agents de l'Office National des Forêts et de la Brigade Verte. Néanmoins, cette fréquentation hors saison hivernale pourrait s'amplifier à l'avenir, du fait de la hausse des températures estivales, qui pourraient devenir moins supportables en ville et inciter les alsaciens à rejoindre les sommets à la recherche de fraîcheur et de bien-être. Le projet de la Collectivité européenne d'Alsace vise justement à prévenir ces évolutions inévitables à l'avenir. Il permet d'anticiper de telles fréquentations, via des aménagements et des équipements adaptés à une gestion optimale des flux à l'avenir au Champ du Feu. Cela donne ainsi tout son sens à la dimension « quatre saisons » de la démarche portée par la Collectivité Européenne d'Alsace en faveur de cet écrin qui doit être encore mieux protégé à l'avenir, tout en continuant de jouer son rôle de « poumon vert » local.

Concernant la possibilité d'accéder au massif du Champ du Feu, il est proposé de maintenir et confirmer l'objectif global consistant à permettre à tous les alsaciens, de pouvoir toujours accéder à l'avenir à une montagne de proximité. L'intention est ici de permettre à ces mêmes publics de pouvoir se ressourcer et reprendre racine dans un milieu naturel, en ayant néanmoins été préalablement sensibilisés aux enjeux de respect de la nature et de protection de l'environnement, le tout en s'appuyant sur les organismes et associations expertes dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

➤ **Circulation routière en montagne et réduction des nuisances :**

Synthèse des contributions :

L'analyse fine des contributions exprimées durant la concertation au Champ du Feu fait apparaître une certaine lassitude, voire une véritable exaspération, de certains riverains et usagers du Champ du Feu, concernant les nuisances générées par la fréquentation routière sur le massif. La qualité de l'état du réseau routier sur le

massif du Champ du Feu n'est pas remise en cause ici : l'ensemble étant de très bonne tenue, notamment en hiver via un dispositif performant de viabilité hivernale.

La multiplicité des accès au Champ du Feu, le volume des flux routiers certains jours de l'année (tous types confondus), la vitesse, la pollution et surtout le bruit, générés par certains véhicules, ont été pointés du doigt et ont amené certains contributeurs à appeler de leurs vœux la mise en œuvre d'une politique permettant à l'avenir de mieux limiter ces flux et les nuisances générées. Beaucoup demandent une réduction sensible des vitesses autorisées et la mise en œuvre de dispositifs de contrôle (vitesse, bruit). Certains demandent également la mise en œuvre d'une politique encore plus ambitieuse en faveur des transports en commun. Une minorité va jusqu'à demander la fermeture temporaire, voire définitive de certains accès.

Proposition d'éléments de réponse par la Collectivité européenne d'Alsace :

On ne peut ignorer les nuisances subies par de nombreux riverains ni les effets de la circulation routière en montagne. À ce titre, il faut rappeler l'ensemble des actions mises en œuvre par la Collectivité européenne d'Alsace pour sortir du « *tout voiture* » au Champ du Feu, notamment via le dispositif performant de Navettes des Neiges qui permettent de transporter chaque hiver jusqu'à 10 000 usagers.

La Collectivité européenne d'Alsace a également consenti des aménagements mieux adaptés aux transports en commun sur place, et en prévoit d'autres à travers son projet, afin de diminuer le flux de véhicules automobiles particuliers. Enfin, il est rappelé le dispositif conséquent mis en œuvre chaque hiver par la Collectivité européenne d'Alsace, avec l'appui des forces de Gendarmerie et le recours à des placiers sur les parkings. Ce dispositif permet de fluidifier efficacement la circulation sur les routes enneigées du massif et d'optimiser les deux mille places de stationnement que compte le plateau du Champ du Feu. Le projet porté par Collectivité européenne d'Alsace au Champ du Feu vise une meilleure répartition des flux et une optimisation accrue des parkings existants sur des sites périphériques (Côte 1 000, Rothlach), ce qui aura aussi pour effet de mieux prévenir les potentiels conflits d'usages, entre pratiquants, tout en maintenant et en adaptant les dispositifs actuels aux évolutions en cours et à venir des pratiques au Champ du Feu.

En dehors de l'hiver, les principales nuisances évoquées durant la concertation concernent la vitesse de certains véhicules et le bruit qu'ils génèrent. Il est proposé que les solutions soient recherchées à l'échelle du massif vosgien dans son ensemble, et engager au Champ du Feu une réflexion préalable à la potentielle mise en œuvre de mesures restrictives (vitesse notamment) sur certains sites. Il faut également rappeler que le projet envisagé au Champ du Feu prévoit justement des aménagements pour une sécurité accrue des usagers et pour une réduction sensible des vitesses relevées : à la Tour du Champ du Feu, au parking des Myrtilles et au carrefour de la Rothlach.

➤ **Préservation de l'environnement et des milieux naturels :**

Synthèse des contributions :

Cette thématique a été largement débattue durant la concertation et ressort fortement de la synthèse des contributions du public. De nombreux contributeurs ont perçu le projet porté par la Collectivité européenne d'Alsace, comme exemplaire dans le domaine de la gestion des sites de montagne, en conciliant intelligemment les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Inversement, d'autres voix se sont élevées quant à l'impact que pourraient avoir les projets de la Collectivité

européenne d'Alsace sur l'environnement et les milieux fragiles du Champ du Feu, notamment sur le site des Myrtilles, prévu pour accueillir un futur pôle nordique.

Proposition d'éléments de réponse par la Collectivité européenne d'Alsace :

Le projet de la Collectivité européenne d'Alsace au Champ du Feu est un projet qui vise globalement à améliorer la qualité environnementale du site, en préservant strictement l'ensemble des secteurs protégés (réserves biologiques, secteurs Natura 2000) dont il éloigne encore plus la circulation et la fréquentation des usagers. Cela est tout particulièrement le cas le long de la tourbière de la Serva où il est prévu de refermer une piste de ski nordique, mais aussi aux Myrtilles et à la Tour du Champ du Feu, où il est prévu d'éloigner les places de stationnement des secteurs protégés. Au-delà, les opérations prévues de désimperméabilisation des sols, à la Tour du Champ du Feu, sur les parkings des Vieux-Prés et à la Rothlach notamment, vont dans le sens d'une amélioration environnementale accrue. De la même manière, les opérations prévues sur le patrimoine immobilier vétuste de la Rothlach (auberge, maison cantonnière) permettront de mettre aux normes ces établissements, de les rendre performants du point de vue énergétique et d'y sécuriser l'approvisionnement en eau potable. Enfin, à la Charbonnière, sur le site des Bottelets, le projet de la Collectivité Européenne d'Alsace vise à renaturer et dépolluer le site, aujourd'hui riche de certaines espèces protégées, ce qui justifie qu'à l'avenir les activités existantes autour du biathlon puissent se pratiquer au Champ du Feu dans le respect de l'environnement, comme cela est proposé sur le site des Myrtilles dans le cadre du projet de pôle nordique.

Dès à présent, à l'échelle de la globalité du projet proposé au Champ du Feu, il y a lieu de rassurer les éventuelles inquiétudes exprimées, et rappeler que la Collectivité européenne d'Alsace mène son projet dans le strict respect des dispositions du code de l'environnement. À ce titre, chaque composante du projet a longuement été expertisée afin d'éviter et réduire à leur minimum les impacts que pourrait avoir le projet sur l'environnement et les milieux. Des expertises écologiques ont été menées sur plusieurs années et se poursuivent encore pour certaines afin de connaître très finement la faune et la flore présentes sur les sites à projets.

Le projet de la Collectivité européenne d'Alsace identifie de nombreuses autres actions en faveur de la qualité environnementale du Champ du Feu, qu'il est proposé de mettre en œuvre au cours des années à venir. Le Champ du Feu compte une part trop importante de forêts aujourd'hui dégradées, souvent mono-spécifiques (épicéas) et/ou exposées à des maladies et des parasites. L'activité humaine au Champ du Feu étant très ancienne, il n'y existe plus aujourd'hui de forêts naturelles. Le projet prévoit d'engager des actions innovantes en faveur de forêts plus résilientes, mieux fonctionnelles du point de vue biologique et mieux préparées aux effets à venir du réchauffement climatique.

De la même manière, le Champ du Feu est riche de ses places de stationnement (2 000 au total) qui permettent d'accueillir dans de bonnes conditions ses visiteurs, en hiver notamment. Néanmoins, il y a lieu de s'interroger sur la pertinence qu'il y a à maintenir le traitement au sol en enrobé alors qu'il existe aujourd'hui des revêtements mieux adaptés à l'infiltration des eaux pluviales, y compris en montagne. Si au cours des études préalables, les mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement ont majoritairement été privilégiées, le projet de la Collectivité européenne d'Alsace au Champ du Feu prévoit aussi de compenser largement les surfaces qu'il serait rendu nécessaire d'imperméabiliser. Il sera effectivement nécessaire d'imperméabiliser certaines pistes nordiques existantes, pour sécuriser la pratique du ski-roues et du biathlon. Cet impact pourra largement être compensé au regard de l'ampleur des interventions proposées de

désimperméabilisation des parkings du Champ du Feu, aux Myrtilles et aux Vieux-Prés notamment, parking situé au cœur de la réserve biologique domaniale et sur le site Natura 2000 du Champ du Feu.

➤ **Ressource en eau et consommations :**

Synthèse des contributions :

Durant la concertation, plusieurs contributions ont rappelé les enjeux généraux autour de l'eau, notamment sur les zones de montagne, et les difficultés auxquelles il faut s'attendre à l'avenir en ce qui concerne la disponibilité de cette ressource vitale. Plusieurs contributeurs se sont inquiétés qu'il n'y ait pas une vision globale, à l'échelle du plateau du Champ du Feu, mais une juxtaposition de situations individuelles, potentiellement génératrices d'insécurité concernant l'alimentation des populations situées en aval. Certains ont également fait part de leurs inquiétudes quant au développement de projets, portés ou non par la Collectivité européenne d'Alsace, qui entraîneraient une surconsommation de la ressource en eau dans un contexte où elle se raréfie. Certains craignent également un impact des projets de la Collectivité européenne d'Alsace sur le réseau hydrique du Champ du Feu.

Proposition d'éléments de réponse par la Collectivité européenne d'Alsace :

Il y a effectivement lieu de mesurer parfaitement les difficultés d'un approvisionnement durable et sécurisé sur un site de pratiques de loisirs et sportives en montagne. En effet, à la Serva, la Collectivité Européenne d'Alsace dispose d'un collecteur et de bassins desservant ses propres équipements in situ mais aussi d'autres établissements et résidences proches. A ce jour, le cœur de station du Champ du Feu n'a jamais connu de pénurie en eau. Il faut souligner ici que les expertises prévues à l'échelle des équipements de la Collectivité européenne d'Alsace pourraient utilement être étendues à l'échelle du plateau du Champ du Feu. Cela nécessiterait une coordination entre collectivités locales, afin de sécuriser l'approvisionnement en eau des différents sites du Champ du Feu, en prenant en compte les consommations actuelles et à venir.

Sur ce sujet, il est proposé de rappeler que la mise en œuvre du projet de la Collectivité Européenne d'Alsace ne devrait pas avoir d'impacts négatifs sur la ressource en eau. Aux Myrtilles, le projet de pôle nordique ne prévoit pas d'enneigeurs, mais un simple bâtiment d'accueil équipé d'un minimum de sanitaires répondant aux besoins des usagers et muni de dispositifs de récupération des eaux pluviales. A la Rothlach, le projet prévoit de rouvrir l'ex-maison cantonnière sous la forme d'un gîte-refuge, comme cela l'a déjà été par le passé. Il prévoit aussi de créer des chambres-dortoirs pour randonneurs au droit de l'auberge de la Rothlach, s'agissant d'un site à la croisée de nombre parcours de randonnée. Le maître-mot de ces projets est de sécuriser la ressource en eau via des équipements mieux adaptés, et d'œuvrer en faveur de la sobriété, y compris en ce qui concerne les consommations en eau potable. Le projet de la Collectivité européenne d'Alsace prévoit exclusivement des équipements adaptés aux besoins réels des usagers, en prenant en compte les évolutions climatiques en cours.

➤ **Préservation et valorisation du ciel étoilé :**

Synthèse des contributions :

Si le Champ du Feu est depuis longtemps connu pour ses pistes de ski alpines et nordiques, il l'est beaucoup moins pour la qualité d'observation de son ciel étoilé, pourtant connue et reconnue très spécifiquement au sein des milieux pratiquant

l'astronomie. À ce titre, la concertation au Champ du Feu a recueilli un volume important de contributions d'astronomes, unis autour d'un seul et même message, faisant part de leurs inquiétudes de voir la qualité du ciel étoilé se dégrader du fait des projets de la Collectivité européenne d'Alsace au Champ du Feu, et de voir leurs conditions d'observation actuelles au parking des Vieux-Prés se dégrader à l'avenir. Leurs contributions faisaient quasiment toutes état de leur regret de constater que la Collectivité européenne d'Alsace n'a pas intégré un volet « astronomie » à son projet, malgré le potentiel du site, et notamment l'implantation d'un observatoire permanent du ciel étoilé.

Proposition d'éléments de réponse par la Collectivité européenne d'Alsace :

Le travail scientifique et pédagogique mené par les associations d'astronomes, pour la plupart membres de la Fédération des Associations d'Astronomes Amateurs d'Alsace, est salué par tous et reconnu. Les dernières années au Champ du Feu ont permis de voir émerger de nombreux projets et événements dans ce domaine : Fête de la Science, Alsasciences,... En prenant acte des regrets des astronomes de ne pas compter parmi les projets de la Collectivité européenne d'Alsace la mise en œuvre d'un équipement dédié à l'observation permanente du ciel étoilé, il faut aussi rappeler que des équipements structurants existent déjà au Champ du Feu, et notamment le Chalet du Champ du Feu. Ceux-ci sont disponibles pour les besoins des astronomes dans le cadre de leurs projets. À ce titre, il est proposé de maintenir à l'avenir des échanges réguliers avec les associations d'astronomes afin d'évoquer la mise en œuvre des projets de la Collectivité européenne d'Alsace, mais aussi des projets des associations d'astronomes et plus globalement de l'ensemble des associations de découverte scientifique et de sensibilisation à la protection de l'environnement.

➤ **Mise aux normes des équipements nécessaires aux activités nordiques :**

Synthèse des contributions :

Comme précisé, plus haut, cette thématique a fait l'objet d'un nombre important de contributions. Nombre d'entre-elles ont salué vivement la résolution des élus de la Collectivité européenne d'Alsace à intervenir en faveur des activités nordiques au Champ du Feu, qui a été une des stations pionnières en France, dans le domaine du biathlon notamment. Ces contributeurs saluent les études menées jusqu'ici qui ont confirmé l'urgence qu'il y a à remettre à niveau les équipements mis à disposition des pratiquants à l'année, afin de rendre ses lettres de noblesse au biathlon du massif vosgien. A l'inverse, de nombreuses voix se sont exprimées pour s'inquiéter de l'opportunité de ce projet, de son ambition et de son impact écologique et économique. Certains contributeurs ont purement fait part de leur farouche opposition à ce volet du projet de la Collectivité européenne d'Alsace au Champ du Feu, le jugeant totalement inadapté aux enjeux climatiques et écologiques actuels, dans un contexte de réchauffement climatique et de raréfaction de la neige au cours des années à venir.

Proposition d'éléments de réponse par la Collectivité européenne d'Alsace :

Il faut acter le volume de soutiens forts et motivés à ce projet de pôle nordique. Il est vrai que la station du Champ du Feu a toujours été reconnue pour l'intérêt de son vaste domaine nordique et qu'elle a vu émerger de nombreux champions par le passé et connaît aujourd'hui encore un vif engouement auprès d'un public jeune et local.

Il faut souligner également l'intérêt qu'il y a à sécuriser la pratique du ski-roues : activité en pleine expansion, aujourd'hui essentiellement pratiquée sur des pistes

cyclables ou des routes départementales. Le risque d'accidents entre usagers impose de reporter cette pratique sur un espace dédié et sécurisé.

Il faut souligner aussi l'engouement que connaissent ces activités toute l'année désormais. Des expériences similaires menées sur d'autres régions auprès des scolaires et des collégiens font état d'un bilan très positif, années après années.

Au final, il est ici proposé de prendre en compte que cette pratique, sport de nature par excellence, doit être sécurisée et pourrait à l'avenir séduire un nombre croissant de jeunes pratiquants via une politique dédiée aux collégiens, à co-construire avec les organismes dédiés. À ce titre, il est proposé de confirmer la pertinence qu'il y a à œuvrer en faveur de cette pratique sportive, en remettant à niveau et en adaptant les équipements nécessaires à cette activité, pratiquée au Champ du Feu depuis le début des années 1990.

Il y a aussi lieu de relever la vétusté des équipements actuels destinés à la pratique du biathlon et de l'opportunité toute relative qu'il y a eu à les réaliser aux Bottelets à l'époque, quand le site des Myrtilles avait déjà été plébiscité par les clubs sportifs du secteur. Aujourd'hui encore les études d'opportunité, écologiques et de maîtrise d'œuvre menées ces dernières années ont toutes convergé sur la pertinence qu'il y aurait à s'appuyer sur le réseau des pistes existantes aux Myrtilles pour y aménager un nouveau pôle nordique, aux normes, bien intégré paysagèrement et reboisé partout où cela sera rendu possible directement in situ. Les aménagements y seraient totalement réversibles via des équipements démontables, des matériaux naturels, sachant que le projet a été pensé afin de réduire à leur minimum les mouvements de terrain. L'intention est d'apporter une réponse à la hauteur des attentes des pratiquants alsaciens, sans défigurer les paysages du Champ du Feu.

Dans le même temps, il faut entendre le signal adressé par certains contributeurs que ce projet n'a visiblement pas convaincus mais plutôt inquiétés. L'intention du maître d'ouvrage n'est pas de mettre en œuvre des projets contre l'avis des usagers du Champ du Feu, mais bien évidemment de déployer des projets forts du plus large consensus possible. Partant de là, il est proposé de questionner à nouveau les choix retenus sur ce volet « nordique » du projet de la Collectivité Européenne d'Alsace au Champ du Feu, notamment en ce qui concerne son dimensionnement et son implantation exacte. Partant du principe que les activités nordiques doivent garder à l'avenir une place de choix au Champ du Feu, aussi grâce à la possibilité qu'elles offrent de pouvoir se pratiquer à l'année, avec ou sans neige, il est proposé de prendre le temps de réétudier certains fondements de la mise en œuvre du projet en prenant en compte les observations du public. L'intention consiste à s'assurer que le projet qui sera soumis à l'État au cours des prochains mois, répondra efficacement aux attentes des uns et des autres.

Enfin, la concertation a permis à certains d'exprimer leurs inquiétudes relatives au volet financier de ce projet de pôle nordique. Sur ce point, il est proposé d'engager une étude spécifique portant sur les futures modalités économiques et de gestion des équipements existants et à venir de la Collectivité Européenne d'Alsace au Champ du Feu.

Poursuite de la démarche :

L'ensemble des contributions, ici synthétisées sous la forme d'un bilan de concertation préalable, vont être reprises afin de conforter ou de questionner certains aspects du projet global porté par la Collectivité européenne d'Alsace. Des expertises complémentaires vont être engagées dans les domaines de la ressource en eau et concernant aussi le futur modèle économique et de gestion des équipements, existants et à venir, de la CeA au Champ du Feu. Concernant le futur

pôle nordique des Myrtilles, les réflexions préalables et les études menées jusqu'ici vont être questionnées au cours des prochaines semaines, afin de s'assurer du bien-fondé des choix établis jusqu'ici.

Le dossier, éventuellement remanié suites aux expertises complémentaires à venir, sera ensuite transmis aux services de l'Etat, afin de solliciter les autorisations environnementales nécessaires. Une enquête publique sera organisée dans le cadre de l'instruction du dossier de la Collectivité Européenne d'Alsace au cours de l'année 2024, afin de permettre aux alsaciens de s'exprimer à nouveau sur le sujet, sur la base d'un projet arrêté et plus finement détaillé.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de prendre acte de l'ensemble des 271 contributions, recueillies par courriels, courriers ou directement via les registres de concertation mis à disposition du public à Strasbourg et au Champ du Feu, à l'occasion de la concertation préalable au projet de modernisation-reconversion du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu, portée par la Collectivité Européenne d'Alsace, qui s'est tenue du 8 juin au 23 juillet 2023 conformément aux modalités fixées par la délibération n°CP-2022-11-10-2 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 8 décembre 2022 et par l'arrêté n°MC-2023-0011-DTA du Président de la Collectivité européenne d'Alsace du 15 mai 2023 ;
- d'arrêter le bilan de la concertation préalable pour le projet précité, annexé au présent rapport, et de le rendre public tel que prévu par l'article L.121-16 du Code de l'environnement ;
- de confirmer l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace et son intérêt à mener le projet de modernisation-reconversion à l'année du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu, projet en faveur des sports de nature, de la santé pour tous et de l'environnement, et qui permet :
 - de concilier les enjeux environnementaux au Champ du Feu avec les enjeux sociaux à destination des alsaciens ;
 - de prendre en compte le besoin de montagne de proximité des alsaciens, à la recherche d'activité de loisirs à l'année facilement accessibles ;
 - de répartir dans l'espace et le temps les flux de visiteurs afin de mieux préserver les espaces sensibles et protégés du Champ du Feu ;
 - de sensibiliser les publics aux enjeux environnementaux du site via l'accès à des activités de plein air, innovantes et adaptées aux milieux ;
 - de renforcer la reconversion à l'année des équipements existants au Champ du Feu afin de soutenir l'emploi local « 4 saisons » et le retour à l'emploi de travailleurs en insertion ;
- de rappeler que le projet est soumis à l'évaluation environnementale systématique au titre de l'article R.122-2 du Code de l'environnement et qu'une enquête publique sera organisée au cours de l'année 2024 sur l'ensemble du projet amendé après concertation préalable ;
- de décider, conformément à l'article L.121-16 du Code de l'environnement, de mettre en place les mesures suivantes afin de répondre aux enseignements issus de la concertation précitée :

- de finaliser les expertises écologiques en cours, ainsi que les expertises spécifiques à l'étude des flux routiers au Champ du Feu ;
 - d'engager des expertises complémentaires concernant la production et la consommation d'eau au Champ du Feu, et concernant le futur modèle économique et de gestion des équipements existants et à venir de la Collectivité européenne d'Alsace au Champ du Feu ;
 - de requestionner le projet de Pôle Nordique des Myrtilles en prenant en compte les inquiétudes qui se sont aussi exprimées au cours de la concertation et en reprenant et en consolidant les études préalables afin de déterminer plus finement le niveau d'ambition recherché et confirmer le site d'implantation le mieux adapté, toutes thématiques confondues.
- d'approuver les éléments de réponse de la Collectivité européenne d'Alsace, joints en annexe au présent rapport, consécutifs à la concertation précitée, sur chacune des thématiques suivantes :
- accessibilité du public au Champ du Feu et amélioration de la répartition des flux à l'échelle du massif ;
 - circulation routière en montagne et réduction des nuisances ;
 - préservation de l'environnement et des milieux naturels ;
 - ressource en eau et consommations ;
 - préservation et valorisation du ciel étoilé ;
 - mise aux normes des équipements nécessaires aux activités nordiques ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.